

**MYRTILLE  
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**VACCINIUM MYRTILLUS  
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**Vaccinium myrtillus ad praeparationes homoeopathicas**

La drogue végétale satisfait aux exigences de la monographie *Myrtille (fruit frais de)* (1602).

**SOUCHE**

**DÉFINITION**

Teinture mère de myrtille préparée au 1/20 à la teneur en éthanol de 55 pour cent V/V, à partir du fruit frais de *Vaccinium myrtillus* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques* (1038) et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

*Teneur* : au minimum 0,01 pour cent *m/m* d'anthocyanosides, exprimés en chlorure de 3-glucoside-cyanidol (chrysanthémine, C<sub>21</sub>H<sub>21</sub>ClO<sub>11</sub> ; M<sub>r</sub> 485,5).

**CARACTÈRES**

*Aspect* : liquide rouge-violet.

**IDENTIFICATION**

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

*Solution à examiner*. Teinture mère.

*Solution témoin*. Dissolvez 5 mg de *chrysanthémine R* et 5 mg de *chlorure de delphinidine R* dans 10 mL de *méthanol R*.

*Plaque* : plaque au gel de silice pour CCM R.

*Phase mobile* : acide formique anhydre R, eau R, butanol R (16:19:65 V/V/V).

*Dépôt* : 10 µL, en bandes.

*Développement* : sur un parcours de 10 cm.

*Séchage* : à l'air.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*

*Détection* : examinez à la lumière du jour.

*Résultats* : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

<b>Haut de la plaque</b>	
Chlorure de delphinidine : une bande bleue -----	
Chrysanthémine : une bande rouge-violet  -----	Une bande principale rouge-violet Un ensemble compact d'autres bandes principales : — une bande rouge-violet — plusieurs bandes bleu-violet  -----
<b>Solution témoin</b>	<b>Solution à examiner</b>

#### ESSAI

**Éthanol** (2.9.10) : 50 pour cent V/V à 60 pour cent V/V.

**Résidu sec** (2.8.16) : au minimum 1,8 pour cent m/m.

#### DOSAGE

Spectrophotométrie d'absorption dans l'ultraviolet et le visible (2.2.25).

*Solution à examiner.* Dans une fiole jaugée de 100,0 mL, introduisez 1,000 g de teinture mère, ajoutez une solution d'*acide chlorhydrique R* à 0,1 pour cent V/V dans le *méthanol R* et complétez avec le même solvant.

*Liquide de compensation.* Solution d'*acide chlorhydrique R* à 0,1 pour cent V/V dans le *méthanol R*.

Mesurez l'absorbance de la solution à 528 nm par comparaison avec le liquide de compensation.

Calculez la teneur pour cent m/m en anthocyanosides, exprimés en chlorure de 3-glucoside-cyanidol, à l'aide de l'expression :

$$\frac{A \times 100}{718 \times m}$$

en prenant 718 comme valeur de l'absorbance spécifique du chlorure de 3-glucoside-cyanidol à 528 nm.

A = absorbance à 528 nm,

m = masse de la prise d'essai de teinture mère, en grammes.

---

*Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.*